

Réunion du Conseil Municipal du 04 avril 2018

PRESENTS : Jean-Paul BARANGE, Pauline BOISIER, Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Maryse LABASQUE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Jérôme PERRET, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Romain CHAPPAT, Yannick DESGRANGES (pouvoir à Jérôme PERRET), Pierre JOIGNE, Olivier NICODEX (pouvoir à Pauline BOISIER), Yolande RIGLET (pouvoir à Catherine RUBIN)

Secrétaire de séance : Pauline BOISIER

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le 04 avril 2018 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

* Compte rendu de la réunion du 05 mars 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2017

FINANCES

➤ Approbation du compte de gestion 2017 dressé par M. Le Receveur Municipal

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ Approbation du compte administratif 2017

M. Jérôme PERRET, Adjoint délégué aux finances présente le compte administratif 2017.

Considérant que Mme Marie-Antoinette METRAL, s'est retirée pour laisser la présidence à M. Jérôme PERRET pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2017	Report 2016	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	562 037,48	725 665,88	163 628,40	323 684,70	487 313,10
	Investissement	1 002 503,00	701 044,46	- 301 458,54	60 512,71	- 240 945,83
	Total	1 564 540,48	1 426 710,34	- 137 830,14	384 197,41	246 367,27
Restes à réaliser	Fonctionnement	0,00	0,00			
	Investissement	45 000,00	0,00			
	Total	45 000,00	0,00			

➤ **Affectations des résultats 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter au budget primitif 2018 l'excédent de fonctionnement 2017 soit 487 313,10 euros de la manière suivante :

- 201 313,10 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002, en recette de fonctionnement,
- 286 000,00 € en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, en recette d'investissement.

➤ **Décision en matière de taux d'imposition des taxes locales directes – année 2017**

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant que l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 1259 COM pour l'année 2017 ne nous a pas été transmis par les services fiscaux à ce jour,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire pour l'année 2018, les taux votés en 2017 à savoir :

Taxes	Pour mémoire Taux 2017	Taux 2018	Variation 2018/2017
Taxe habitation	18,16%	18,16%	+0%
Taxe foncière (bâti)	14,73%	14,73%	+0%
Taxe foncière (non bâti)	133,79%	133,79%	+0%

- APPROUVE à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus proposés.

➤ **Budget Primitif 2018**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2018 prenant en compte les résultats de l'analyse rétrospective réalisée par Monsieur le Trésorier.

Une présentation par vue d'ensemble, avec détail par chapitre permet de mettre en évidence les masses budgétaires et les équilibres par section.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte administratif 2017 et décidant de l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

Après examen des dépenses et des recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2018, équilibré en dépenses et en recettes par section, et arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 036 200 euros	1 036 200 euros
Section d'Investissement	823 000 euros	823 000 euros

- APPROUVE le programme des investissements 2018 et leurs financements.

➤ **Subventions versées aux associations au titre de l'année 2018**

Madame le Maire fait part des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'ATTRIBUER les subventions suivantes

ASSOCIATION	Montant
Collège Jacques BREL	1 350
Ecole de Musique Chatillon/Saint Sigismond	1 600
La Lyre Républicaine	1 100
Ecole Tom Morel	
Dépenses administratives	400
Cours de ski de fond	250
Stage de voile	2 000
Souvenir Français	200
TOTAL	6 900

- PRECISE que cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2018.

➤ **Demande de subvention au titre du fonds départemental de développement des territoires – année 2018**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a institué en 2012 un partenariat avec les collectivités par la création du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (F.D.D.T.).

Le F.D.D.T. est destiné à financer des projets d'investissements, portés par les communes et intercommunalités, concernant prioritairement les domaines suivants : développement local, soutien à la réalisation et à la rénovation par les collectivités locales de logements accessibles à tous, infrastructures de transports et de mobilité, sécurisation des déplacements et modernisation de la voirie communale, construction et rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc...), construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au titre de ce fonds pour les projets suivants :

- travaux de restructuration de voirie pour un montant de 56 000 €H.T.
- travaux de bâtiments pour un montant de 48 000€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de solliciter du Conseil Départemental de la Haute Savoie au titre du Fonds Départemental des Territoires 2018 une subvention pour les travaux précisés ci-dessus pour un montant de **104 000 euros H.T.**

➤ **Restructuration aire de jeux - demande de subvention au titre du fonds départemental de développement des territoires – année 2018**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de restructuration de l'aire de jeux située place de la Lyre.

Ce projet s'élève à la somme de 10 298 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention au titre de ce fonds pour le projet suivant :

- travaux de restructuration d'une aire de jeux pour un montant de 10 298 €H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de solliciter du Conseil Départemental de la Haute Savoie au titre du Fonds Départemental des Territoires 2018 une subvention pour les travaux précisés ci-dessus pour un montant de **10 298 € HT .**

➤ **Suppression de la régie de recettes bibliothèque**

Madame le Maire informe l'assemblée que la régie de recettes de la bibliothèque est inactive depuis 2015 et que la bibliothèque n'est plus en fonctionnement depuis juillet 2017.

Aussi, sur suggestion de Monsieur le comptable public assignataire, elle propose au Conseil Municipal de supprimer cette régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de supprimer la régie de recettes de la bibliothèque à compter du 01 avril 2018.

- AUTORISE Madame le Maire et le comptable public assignataire à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

↳ ADMINISTRATION GENERALE

➤ Contrat de prestation « livraison de repas » —société anonyme d'économie mixte « les cuisines du Faucigny »

Mme le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 23 août 2016 concernant la fourniture et la livraison de repas scolaires par la Commune de Cluses au groupe scolaire Tom MOREL de Saint SIGISMOND pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, reconduite par avenants en attendant la mise en place de la société d'économie mixte locale « les Cuisines du Faucigny » dont la création a été actée par la délibération du Conseil Municipal N° 2017-04-01 en date du 19/06/2017.

Cette structure est aujourd'hui opérationnelle et il est proposé de signer un contrat de prestation avec « les cuisines du Faucigny » reprenant les conditions des précédentes conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat de prestation « livraison de repas » avec la Société Anonyme d'Economie Mixte « Les Cuisines du Faucigny ».

↳ INFORMATIONS DIVERSES

➤ Agendas

Pour rappel :

- Le Repas des Aînés aura lieu le dimanche 08 avril 2018 à 12h30 à la salle des fêtes
- La Vogue aura lieu le week-end du 05 et 06 mai 2018

La séance est levée à 20h25

Madame le Maire

Marie-Antoinette METRAL

